

LE DITEP intégré vous accompagne et vous soutient tout au long du parcours individualisé de votre enfant ou adolescent



Qu'est-ce qu'un DITEP intégré ?

C'est un outil dynamique évolutif permettant de :

ASSOCIER avec les partenaires (école, collège, centre de formation professionnelle, services de protection de l'enfance, club sportif, association culturelle, service de la pédopsychiatrie) ...),

GUIDER individuellement votre enfant par une équipe de professionnels (éducateurs, enseignants, psychologue, psychiatre, assistante sociale, infirmière, psychomotricienne, éducateur scolaire).

ACCOMPAGNER : accueil de jour, hébergement, SESSAD pour répondre au plus près des besoins de votre enfant.

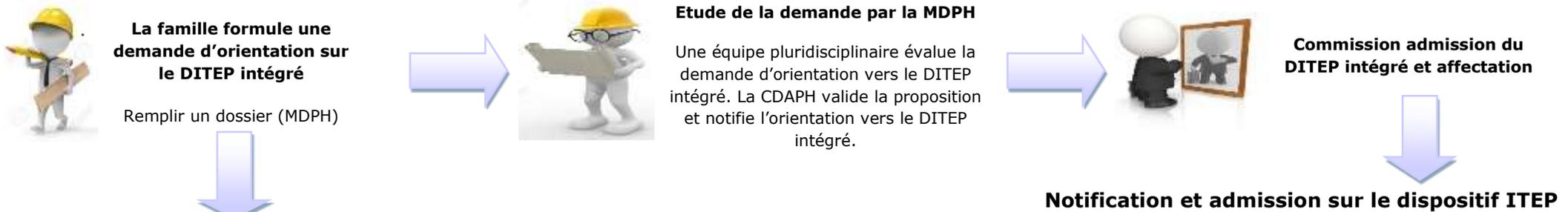
CONSTRUIRE avec vous, votre enfant un projet personnalisé d'accompagnement.

Vous **INFORMER**, vous **SOUTENIR**, vous **ENTENDRE** afin de vous associer aux prises de décisions.

Chacun de nous (famille, enfant ou adolescent et DITEP intégré) avons quelque chose à apporter pour construire ensemble ce projet d'avenir

			<p>Glossaire : DITEP intégré : Dispositif ITEP intégré ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique MDA : Maison Départemental de l'Autonomie PPA : projet personnalisé d'accompagnement SESSAD : Service d'Education de Spécialisée et de Soins à domicile</p>
--	--	--	---

Les différentes étapes pour que votre enfant ou adolescent soit accompagné par le DITEP intégré



A réception de la notification par le Dispositif ITEP, la famille prend contact avec le secrétariat du DITEP intégré au **02.43.54.12.30** ou par mail **secretariat.itep@lesaubrys.fr**
Vous serez reçus par l'équipe de direction dans le cadre de la procédure d'admission

DEMARCHES EN PLUSIEURS ETAPES

1 - Observation sur une période de 2 mois permettant de recenser les potentialités et de repérer les besoins



2 - Co-construction du PPA avec le jeune ou l'adolescent, la famille, l'équipe interdisciplinaire du DITEP intégré et les partenaires à partir des observations des professionnels, des besoins exprimés par le jeune et des attentes de la famille



3 - Validation de la modalité de parcours individualisé et **contractualisation** par l'ensemble des acteurs



4 - Votre participation et votre **implication** est essentielle afin de permettre à votre enfant ou adolescent d'évoluer, de voir sa confiance se renforcer, de lui donner une image plus positive, de lui-même juger d'un désir et d'aller de l'avant et vers les autres.



5 - Adaptation de la modalité d'accompagnement et de scolarisation. Le PPA évolue et se modifie en fonction des capacités relationnelles de l'enfant ou de l'adolescent, de son autonomie sociale et de ses acquisitions scolaires ou professionnelles.



6 - Fin de l'accompagnement à l'issue de la prise en charge s'établi avec les partenaires selon les besoins de votre enfant ou adolescent. Vous pouvez nous solliciter dans les 3 années suivant sa sortie du dispositif

